

**Signature convention**  
**Utilisation véhicule Nursery MAF**  
**21 novembre 2009**

Je suis très heureuse que nous soyons réunis ici aujourd'hui, à l'occasion du vingtième anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, date symbolique, pour marquer l'évènement que constitue ce véhicule, offert par la Fondation du CSF au CHSF, qui marquera un tournant dans la vie des enfants qui vivent auprès de leur mère incarcérée, à la Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis.

Vous le savez, le Conseil général de l'Essonne accorde depuis plusieurs années une attention particulière à la nursery de la Maison d'Arrêt des Femmes (MAF) de Fleury-Mérogis.

En effet, nous ne pouvons être indifférents à la situation de ces très jeunes enfants, qui vivent l'incarcération avec leur maman. Et au-delà de notre compétence obligatoire en matière de Protection Maternelle et Infantile (PMI) en direction des Essonniens, nous nous sommes engagés dans une démarche d'appui auprès de ces mères et ces enfants incarcérés, qui viennent de toute la France et bien au-delà de nos frontières.

Ainsi, depuis septembre 2000, la PMI assure le passage d'un camion de PMI itinérant, qui stationne ½ journée tous les 15 jours au sein de la MAF, afin d'effectuer des consultations, et de dispenser des conseils aux mamans. Celles-ci sont présentes à la consultation, et peuvent ainsi participer à la prise en charge médicale de leur enfant, ce qui ne serait pas le cas pour des consultations à l'extérieur.

Et lorsque les enfants de la nursery fréquentent en journée une halte-garderie de proximité, les frais de cet accueil sont pris en charge par le Département, afin de favoriser leur participation à des activités éducatives en dehors du site carcéral.

Cependant, de l'avis de tous les professionnels concernés par la situation des mères incarcérées, l'incarcération et ses incidences, notamment sur le plan psychologique, peuvent provoquer chez la mère comme chez l'enfant, des réactions susceptibles de compromettre la mise en place d'une relation mère-enfant harmonieuse.

Or, dès son premier schéma départemental de l'enfance 1999-2004, le Conseil général de l'Essonne affiche la prévention comme une priorité, et dans ce cadre, accorde une grande place au soutien à la parentalité. Cette orientation sera d'ailleurs confirmée et renforcée dans le Schéma suivant 2005-2010, où la promotion d'une politique d'aide à la famille et de soutien à la parentalité constitue l'un des 4 axes stratégiques déclinés.

C'est ainsi qu'en 2002, le Conseil général est à l'initiative de la création de l'Unité Mobile Mère Enfant (UMME), dans le cadre d'un partenariat tripartite avec la MAF et le Centre Hospitalier Sud-Francilien (CHSF).

Claire-Lise Champion

L'UMME est constituée de 2 éducatrices de jeunes enfants (EJE) et d'une puéricultrice du CHSF, qui assurent une présence régulière au sein même de la nursery, et mettent notamment en place des actions de soutien à la parentalité. Le concours de la psychologue de l'unité gynécologique, qui en assure la coordination, complète ce dispositif.

Le Conseil général prend en charge les salaires de la puéricultrice et des deux EJE, ainsi que ceux de leurs remplaçants éventuels.

Ce soutien permet aux mères de mieux assumer leur rôle dans ce contexte d'incarcération si particulier, renforce le lien entre la mère et l'enfant, et favorise ainsi l'émergence d'une relation harmonieuse, dont nous savons tous combien elle est déterminante pour l'avenir.

Parallèlement, le personnel de la Maison des Solidarités de Sainte-Geneviève des-Bois est particulièrement impliqué dans le suivi des enfants au titre de la prévention et de la protection de l'enfance. Une puéricultrice est investie auprès des mères et des enfants de la MAF. Son activité est actuellement liée à la mise en place du projet autour de l'enfant, et de son devenir après 18 mois, âge auquel il ne peut plus rester auprès de sa mère incarcérée.

Le médecin responsable des missions de PMI participe aux rencontres hebdomadaires qui réunissent à la nursery l'ensemble des intervenants auprès de la dyade mère-enfant. Il fait le lien avec les travailleurs sociaux si besoin.

Enfin, des assistants familiaux de l'Aide Sociale à l'Enfance peuvent accueillir un enfant dont la maman traverse une période de crise, et ne peut momentanément assurer la prise en charge.

Un comité de pilotage réunit deux fois par an l'ensemble des partenaires : Conseil général, Administration pénitentiaire, CHSF, ainsi que l'UMME, afin d'effectuer le bilan des actions mises en œuvre, et fixer des objectifs de travail.

Ce Comité de pilotage a longuement travaillé, pendant plusieurs années, sur les difficultés de transport rencontrées pour les sorties des enfants (pour des consultations, des soins, ou sorties en ville : parcs,...).

Enfin, en été 2009, le CHSF, en la personne d'Angela PINTO DE LA ROCHA, adresse un dossier à la Fondation du Crédit Social des Fonctionnaires, qui finance intégralement l'achat d'un véhicule monospace pour les sorties des enfants, et son aménagement.

Je tiens à remercier chaleureusement la Fondation du Crédit Social des fonctionnaires, et son Président Monsieur ALEXANDRE, pour s'être mobilisé ainsi, et avoir apporté cette contribution au projet partenarial qui est le nôtre.

Il permettra aux enfants qui vivent auprès de leur mère incarcérée, de sortir de la Maison d'arrêt. Pour des consultations, par exemple, mais également pour aller en halte-garderie rencontrer d'autres enfants, pour aussi tout simplement sortir des murs de la Maison d'arrêt, pour voir une ville, une vraie : avec des arbres, des chiens ou des  
Claire-Lise Campion

chats, des maisons, des rues, des magasins, des autobus, des petites voitures, et des gros camions, toutes ces choses qui semblent si formidables aux tout-petits !

L'ensemble de ce dispositif, mis en place autour des mères incarcérées et de leurs enfants, témoigne de l'engagement et de la volonté de trois institutions à collaborer, et partager des pratiques professionnelles différentes.

Il a fallu progresser pas à pas, apprendre à se connaître mutuellement pour en arriver là. Je mesure ainsi le chemin parcouru, et il est immense.

Nous signerons donc tout à l'heure l'avenant à la convention qui nous lie, et qui marque l'engagement de chacune de nos trois institutions, pour l'utilisation de ce véhicule : le Département s'est engagé à prendre en charge l'assurance du véhicule, et l'administration pénitentiaire les frais d'essence et d'entretien.

Mais, nous le savons tous, ces volontés institutionnelles ne se concrétisent que parce qu'elles sont relayées par des personnes, qui portent et mettent en œuvre les projets sur le terrain. Je tiens donc à remercier ici l'ensemble des acteurs, qui oeuvrent quotidiennement :

- la Direction de la Maison d'arrêt des femmes, Madame DEVIENNE, ses collaboratrices, et le personnel de la nursery,
- Le Service de Probation et d'Insertion,
- L'hôpital Sud-Francilien, et le personnel de l'UMME ; et plus particulièrement Mme PINTO DE LA ROCHA et ses collègues, qui ont su trouver le partenaire de ce projet pour le véhicule,
- les acteurs du Département : MDS de Sainte-Geneviève des Bois, et service de la PMI

Ainsi, nous aurons fait aujourd'hui, ensemble, un pas de plus pour permettre à chaque enfant de grandir plus harmonieusement en restant auprès de sa maman ; et à chacune de ces mères de se projeter dans un avenir dont les bases auront été tissées avec son enfant.

Et je pense pouvoir dire, en notre nom à tous, que nous sommes fiers de ce chemin parcouru depuis une dizaine d'années.